



# REPUBLIQUE TUNISIENNE

## Groupe Chimique Tunisien (GCT)



---

**Appel d'Offres relatif à mise en concession de la conception, la construction, le financement, l'exploitation, l'entretien et la maintenance de la station de dessalement d'eau de mer de Gabès**

### **Dossier de Pré-qualification**

---

---

**Référence de l'avis de pré-qualification : N° : GDEM.1.2019**  
**Pays : Tunisie**  
**Date et heure limites de dépôt des dossiers de candidature : 02/09/2019 à 12h:00 (Heure de Tunis).**

## Table des matières

---

SECTION I - AVIS DE PRE-QUALIFICATION .....	1
SECTION II - REGLEMENT DE PRE-QUALIFICATION .....	3
1. INTRODUCTION .....	3
1.1 Définitions .....	3
1.2 Contexte du Projet : données succinctes sur la Tunisie .....	4
1.3 Présentation du Groupe Chimique Tunisien .....	6
2. DESCRIPTION DU PROJET .....	6
2.1 Description technique de la SDEM .....	6
2.2 Description juridique et financière du projet .....	7
3. DEROULEMENT DE LA PROCEDURE ET CALENDRIER PREVISIONNEL .....	8
3.1. Candidats admis à déposer un Dossier de Candidature .....	8
3.2. Déroulement de la procédure .....	8
3.3. Calendrier prévisionnel .....	8
4. DIRECTIVES AUX CANDIDATS .....	9
4.1 Règles générales .....	9
4.2 Dossier de Pré-qualification .....	9
4.3 Préparation et modalités matérielles de dépôt des dossiers de candidature .....	11
5. CRITERES DE SELECTION .....	11
5.3.1 Expérience dans la réalisation de projets .....	11
5.3.2 Capacité financière du candidat .....	12
5.3.3 Participation des entreprises tunisiennes dans ce projet .....	12
6. BAREME DE NOTATION ET CLASSEMENT .....	12
7. DEMANDES D'ÉCLAIRCISSEMENTS RELATIVES AU DOSSIER DE PRÉ-QUALIFICATION .....	13

## SECTION I - AVIS DE PRE-QUALIFICATION

### AVIS DE PRE-QUALIFICATION

N° : GDEM.1.2019

Le Groupe Chimique Tunisien « **GCT** », en sa qualité d'Autorité Concédante, invite les candidats intéressés à soumettre un dossier de candidature en vue de l'octroi d'une concession pour la conception, la construction, le financement, l'exploitation, l'entretien et la maintenance de la future station de dessalement d'eau de mer d'une capacité de 25 000 m<sup>3</sup>/j d'eau traitée, extensible à 50 000 m<sup>3</sup>/j, localisée à Gabès, au profit du GCT (le « **Projet** »).

Ce Projet sera structuré sous la forme d'un financement de projet et dans ce cadre, l'adjudicataire final désigné à l'issue de l'appel d'offres restreint, aura notamment (i) à arranger le financement et à conclure les contrats de financement requis, et (ii) à conclure le contrat de concession et tous les contrats de projet nécessaires à la mise en œuvre du Projet.

#### Conditions de participation :

Le présent avis de pré-qualification s'adresse aux candidats, personnes morales établies ou non en Tunisie, agissant seules ou en groupement.

Un Candidat peut prendre la forme d'une société unique ou d'un Groupement.

#### Critères de sélection :

Les candidats seront évalués selon les critères suivants :

1. Compétences et aptitudes techniques : Expérience dans la conception, financement, construction, exploitation et maintenance de projets similaires (jusqu'à et y compris le bouclage financier) ;
2. Solidité financière : capacité de financement en capitaux propres et capacité de mobilisation de dettes ;
3. Aptitude à associer les entreprises tunisiennes compétentes

Les candidats intéressés peuvent obtenir de plus amples informations et retirer le règlement de pré-qualification auprès du GROUPE CHIMIQUE TUNISIEN (GCT), 7 RUE D'ARABIE SAOUDITE 1002, Tunis, TUNISIE de 08 :00 heures à 13 :00 heures. Aussi, les candidats peuvent télécharger le dossier sur le site web du Groupe Chimique Tunisien <http://www.gct.com.tn/accueil/> ou sur le site web de l'IGPPP <http://www.igppp.tn/>

Les candidats pourront présenter leur dossier de candidature seuls ou dans le cadre d'un groupement avec désignation d'un chef de file. Il est précisé que tout candidat ayant présenté une candidature commune dans le cadre d'un groupement ne peut présenter une candidature individuelle distincte pour son propre compte ou dans le cadre d'autres groupements.

#### Réception et date limite de réception des dossiers de candidature :

Le dossier de candidature doit être soumis sous pli cacheté. Il doit être envoyé, par voie postale recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste ou déposé directement au bureau d'ordre central du GCT contre décharge, au nom de :

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL  
DU GROUPE CHIMIQUE TUNISIEN**

A l'adresse suivante : **GROUPE CHIMIQUE TUNISIEN (GCT)**

**7 RUE D'ARABIE SAOUDITE 1002, Tunis, TUNISIE**

L'enveloppe extérieure ne devra comporter aucune indication sur l'identité du candidat et portera obligatoirement la mention suivante :

**A NE PAS OUVRIR –Avis de pré-qualification N° : GDEM.1.2019**

**« Dossier de candidature pour la pré-qualification »**

Les dossiers de candidature, établis et remis conformément aux exigences du dossier de pré-qualification, doivent être transmis au plus tard le 02/09/2019 à 12 :00 (heure locale) au Groupe Chimique Tunisien à l'adresse indiquée ci-dessus. Les dossiers de candidature reçus après cette date ne seront pas pris en considération.

L'ouverture des plis sera effectuée en séance publique le 02/09/2019 à 15 :00 (heure locale), à l'adresse du GCT.

**Invitations à soumissionner :**

Les invitations à soumissionner dans le cadre du présent appel d'offres restreint devraient être émises en fin du mois de Septembre 2019 prochain.

## SECTION II - REGLEMENT DE PRE-QUALIFICATION

### 1. INTRODUCTION

#### 1.1 Définitions

Les termes commençant par une majuscule dans le présent Dossier de Pré-qualification auront la signification suivante :

- (a) Autorité Concédante : désigne le Groupe Chimique Tunisien
- (b) Etats Financiers : incluent tous les bilans et les comptes d'exploitation et de résultats, dûment audités.
- (c) Candidat : désigne toute personne morale (société, partenariat ou Groupement) soumettant un Dossier de Candidature.
- (d) Concession : désigne la concession pour la conception, la construction, le financement, l'exploitation, l'entretien et la maintenance de la SDEM à Gabès par la technique de l'osmose inverse d'une capacité de 25 000 m<sup>3</sup>/j d'eau traitée, extensible à 50 000 m<sup>3</sup>/j devant être conclue entre le GCT et la société de projet
- (e) Chef de File : désigne toute personne morale désignée par le Candidat comme mandataire des membres du Groupement pour les actes relatifs au processus de soumission de l'Offre et de développement du Projet.
- (f) Groupement : désigne toute entente ou groupement de plusieurs personnes ou entreprises en vue de remettre le dossier de candidature pour la pré-qualification.
- (g) Contrats : désigne la Concession ainsi que tous les autres contrats à passer entre le GCT et la Société de Projet.
- (h) DN : désigne le diamètre intérieur d'un tube.
- (i) Dossier d'Appel d'Offres ou DAO : désigne le règlement d'appel d'offres et les documents émis par le GCT à l'intention des candidats pré-qualifiés invités à soumissionner.
- (j) Dossier de Candidature : désigne le dossier complet contenant les documents visés au paragraphe 4.2 et 5 devant être remis par tout Candidat aux fins de pré-qualification pour le Projet, conformément au présent Dossier de Pré-qualification.
- (k) Dossier de Pré-qualification : désigne le présent document ainsi que ses annexes, tel que modifié le cas échéant.
- (l) GCT : désigne le Groupe Chimique Tunisien.
- (m) IGPPP : désigne l'Instance Générale de Partenariat Public Privé.
- (n) Offre : désigne l'offre constituée du dossier administratif, de l'offre technique et de l'offre financière.
- (o) Projet : désigne la conception, la construction, le financement, l'exploitation, l'entretien et la maintenance de la future SDEM d'une capacité de 25 000 m<sup>3</sup>/j d'eau traitée, extensible à 50 000 m<sup>3</sup>/j, localisée à Gabès, en Tunisie au profit du GCT.

- (p) Promoteur : désigne l'adjudicataire final désigné à l'issue du présent Appel d'Offres restreint pour être le Promoteur du Projet.
- (q) SDEM : désigne la future station de dessalement d'eau de mer d'une capacité de 25 000 m<sup>3</sup>/j d'eau traitée, extensible à 50 000 m<sup>3</sup>/j, localisée à Gabès, en Tunisie.
- (r) Société de Projet : désigne la société à mettre en place par le Promoteur et dûment constituée en société commerciale selon les lois de la République Tunisienne, qui sera responsable de la conception, de la construction, du financement, de l'exploitation, de l'entretien et de la maintenance de la future SDEM pour la durée du contrat de Concession.

## 1.2 Contexte du Projet : données succinctes sur la Tunisie

**1.2.1** La Tunisie offre un environnement attractif sur le plan de l'économie, de l'investissement et des ressources humaines. Situé au cœur de la Méditerranée, le pays est une démocratie de 11,5 millions d'habitants qui a des relations économiques internationales substantielles avec la Communauté Européenne, l'Amérique du Nord et les pays d'Afrique et du Moyen Orient. Le taux de croissance économique de la Tunisie en 2018 a atteint 2,2%. Le taux d'évolution des salaires dans le secteur privé non agricole a atteint 6,2% en 2016 avec un nombre total d'entreprises privées qui dépasse les 60 000 dont 211 spécialisées dans l'industrie chimique. La production de l'acide phosphorique a atteint en 2015 plus de 1 373 000 Tonnes.

**1.2.2** L'économie Tunisienne, parmi les économies les plus compétitives à l'échelle africaine et arabe, offre aux entreprises un environnement d'une qualité meilleure que celui qu'elles pourraient trouver dans les principaux pays concurrents.

**1.2.3** Sont en particulier favorables à la compétitivité des entreprises, le niveau d'éducation de la population active, la rigueur de la gestion macroéconomique et la qualité des institutions publiques. La Tunisie est le premier pays en Afrique du Nord en termes d'attractivité des talents<sup>1</sup>, d'écosystème entrepreneurial<sup>2</sup>, d'innovation<sup>3</sup> et de compétitivité basée sur la performance industrielle<sup>4</sup>.

**1.2.4** D'autre part, l'économie tunisienne est caractérisée par une libéralisation croissante, une intégration marquée dans l'économie mondiale et une compétitivité soutenue combinées à un nouveau cadre réglementaire et fiscal incitatif.

**1.2.5** La nouvelle loi sur l'investissement, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> Avril 2017, offre plusieurs avantages dont :

- réduction du nombre des autorisations et révision des cahiers des charges ;
- garanties à l'investisseur selon les normes internationales pour un traitement juste et équitable et pour la propriété industrielle et intellectuelle ;

<sup>1</sup> Global Talent Competitiveness Index 2017, INSEAD

<sup>2</sup> Global Entrepreneurship Index 2017, GEDI

<sup>3</sup> Bloomberg Innovation Index 2017, Bloomberg

<sup>4</sup> Competitive Industrial Performance Index 2016, UNIDO

- liberté de transfert des fonds (bénéfices, dividendes et actifs) à l'étranger ;
- possibilité de recruter 30 % de cadres étrangers pendant les trois premières années par simple déclaration et 10 % par la suite avec quatre cadres garantis dans tous les cas.

**1.2.6** Outre les avantages précités, la législation prévoit d'autres incitations fiscales et financières :

- primes d'investissement spécifiques aux zones de développement régional allant jusqu'à 30 % du coût d'investissement plafonnées à 3 M TND ;
- prise en charge de la contribution patronale pour certains projets.

**1.2.7** La réglementation des changes et du commerce extérieur en Tunisie est fondée sur le Code des changes, tel que promulgué par la Loi n°76-18 du 21 janvier 1976, la Loi n° 94-41 du 7 mars 1994 relative au commerce extérieur et leurs textes d'application. La réglementation des changes repose sur les principes suivants :

- la liberté de transfert au titre des opérations courantes, du produit réel net, ainsi que de la plus-value de la cession ou de la liquidation de capitaux investis antérieurement au moyen d'une importation de devises. Toutes autres opérations et prises d'engagement dont découle ou peut découler un transfert ainsi que toute compensation entre dettes avec l'étranger sont soumises à autorisation préalable ;
- les mouvements de fonds entre la Tunisie et l'étranger doivent être effectués par l'entremise de la Banque Centrale de Tunisie ou, sur délégation de celle-ci, par des intermédiaires agréés par le Ministre des Finances sur proposition du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie ;
- toutes les importations sont libres sauf celles touchant à la sécurité, l'ordre public, l'hygiène, la santé, la morale, la protection de la faune et de la flore et au patrimoine culturel.

**1.2.8** S'agissant du régime juridique des concessions ,adopté en Tunisie, le contrat sera régi par le cadre législatif général des concessions, à savoir la Loi n°200823 du 1<sup>er</sup> avril 2008 relative au régime des concessions et ses textes d'application.

**1.2.9** La Loi n°2008-23 du 1<sup>er</sup> avril 2008 relative au régime des concessions a pour objet de définir le régime juridique des concessions, de fixer les principes fondamentaux relatifs à leur octroi, exécution, suivi et contrôle et de définir le régime juridique des constructions, ouvrages et installations nécessaires à leur exécution.

**1.2.10** La Loi n°2008-23 du 1<sup>er</sup> avril 2008 est complétée parles décrets suivants :

- Décret n° 2010-1753 du 19 juillet 2010 fixant les conditions et procédures d'octroi des concessions ;
- Décret n° 2013-4631 du 18 novembre 2013 modifiant et complétant le Décret n° 2010-1753 du 19 juillet 2010 fixant les conditions et procédures d'octroi des concessions ;
- Décret gouvernemental n° 2016-1185 du 14 ctobre 2016 fixant l'organisation et les attributions de l'instance générale de partenariat public privé.

## 1.3 Présentation du Groupe Chimique Tunisien

**1.3.1** Le GCT est une entreprise publique sous tutelle du Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises. Il est spécialisé dans la production et l'exportation de l'acide phosphorique et des engrais solides.

**1.3.2** Le GCT sous sa forme actuelle a été créé en 1992 suite à une série de fusions de sociétés nationales telles que la SIAPE et SAEPA. Pour plus d'informations, il est possible de consulter le site web du GCT : <http://www.gct.com.tn/accueil/>

**1.3.3** A travers ces différentes unités industrielles réparties entre les quatre sites de Sfax, Gabès, Skhira et M'Dhilla, le GCT dispose aujourd'hui d'une capacité de production de 1,6 million de tonnes d'acide phosphorique correspondant à une consommation de 6,5 millions de tonnes de phosphate marchand (soit environ 80% de la production nationale).

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

Le GCT invite les candidats intéressés à soumettre un Dossier de Candidature en vue de l'octroi d'une Concession pour la conception, la construction, le financement, l'exploitation, l'entretien et la maintenance de la SDEM à Gabès par la technique de l'osmose inverse d'une capacité de 25 000 m<sup>3</sup>/j d'eau traitée, extensible à 50 000 m<sup>3</sup>/j. Le Promoteur sera ainsi notamment amené à construire la SDEM et ses installations annexes y compris la prise d'eau de mer, le rejet et la gestion des résidus.

### 2.1 Description technique de la SDEM

**2.1.1** Le Projet consiste en une SDEM opérant par la technique de l'osmose inverse d'une capacité finale de 50 000 m<sup>3</sup>/j d'eau dessalée, réalisée en deux phases. La première phase, objet de la présente consultation, concernant la construction de l'ensemble du génie civil ainsi que l'équipement de deux tranches de 12 500 m<sup>3</sup>/j d'eau dessalée, dont les modalités de réalisation seront précisées dans le DAO, et toutes les installations annexes, qui comprendront notamment :

#### 2.1.1.1 Prise d'eau en mer

- Tour de prise ;
- Canalisation d'aspiration DN 1400 mm d'environ 1500 m de longueur ;
- Dégrillage et tamisage automatiques à 6 mm et 2 mm ;
- Relevage de tête et comptage des eaux brutes ;

#### 2.1.1.2 Filtration et osmose

- Filtration bi couche et dispositif de lavage air et eau ;
- Ensemble de filtres à cartouches 5 µm ;
- Pompage haute pression et dispositif de récupération d'énergie associé ;
- Modules d'osmose inverse et dispositif de lavage associé ;
- Dispositifs d'injection des réactifs aux différentes étapes du traitement ;

#### 2.1.1.3 Stockage, transfert et rejet

- Reminéralisation partielle de l'eau osmosée ;

- Stockage de l'eau produite ;
- Réseau d'alimentation de l'usine DN 600 mm sur environ 2500 m ;
- Stockage des saumures ;
- Canalisation de rejet DN 1000 mm d'environ 2000 m de longueur ;

**2.1.2** Ainsi que l'ensemble de l'instrumentation associée et toute l'infrastructure du chantier telle que les routes, parkings, éclairages et clôtures de sécurité.

**2.1.3** Les unités de production par osmose inverse, et toutes les installations annexes dont les bâtiments administratifs, les magasins, les ateliers, les installations de stockage de l'eau au point de livraison au GCT.

**2.1.4** Site : Le Projet sera réalisé au Nord du Port de Ghannouch et du complexe du GCT de Gabès sur un terrain d'une superficie d'environ 7 ha ayant fait l'objet d'une réservation foncière.

**2.1.5** Les candidats seront autorisés, après accord préalable du GCT, à visiter à leur charge le site du Projet et ses environs et de réunir sous leur propre responsabilité tous les renseignements et informations jugés nécessaires.

## **2.2 Description juridique et financière du projet**

2.2.1. Le Projet sera réalisé en mode PPP (ppp/concession) et en conséquence, il est attendu du Promoteur :

- a. qu'il constitue une Société de Projet de droit tunisien, chargée du Projet, qui se substituera à lui en qualité de concessionnaire. Il est précisé que le Promoteur détiendra seul l'intégralité du capital social et que, s'il est constitué sous forme de Groupement, le Chef de File devra détenir au moins 20% du capital de la Société de Projet.
- b. qu'il arrange le financement et conclut les contrats de financement requis ; La Caisse de Dépôt et de Consignation de la Tunisie (CDC) a exprimé sa prédisposition à participer au financement de ce projet.**
- c. qu'il conclut la Concession et tous les contrats de projet nécessaires à la mise en œuvre du Projet conformément aux termes et conditions de ladite Concession dont la durée sera de vingt (20) ans.
- d. qu'il réalise les études et enquêtes nécessaires à la conception et à la réalisation du Projet et en particulier, qu'il entreprenne les démarches nécessaires à l'obtention de tout permis ou autorisations requis tels que ceux relatifs à l'occupation du terrain, à l'importation du matériel et des équipements, à la sécurité et à l'environnement. Le GCT apportera son appui au Promoteur dans l'accomplissement de ces démarches.

2.2.2. L'eau dessalée sera à usage industriel pour les besoins du GCT dans son processus de production. L'entière production d'eau dessalée sera vendue au GCT.

2.2.3. L'offre de base doit correspondre à la capacité de 25.000 m<sup>3</sup> par jour qui sera portée à 50.000 m<sup>3</sup>/j.

### 3. DEROULEMENT DE LA PROCEDURE ET CALENDRIER PREVISIONNEL

#### 3.1. Candidats admis à déposer un Dossier de Candidature

3.1.1. La présente procédure de pré-qualification est destinée à toute personne morale ou tout groupement de personnes morales justifiant d'une expérience dans la conception, construction, exploitation, financement et entretien/maintenance de stations de dessalement d'eau de mer avec des capacités minimales similaires aux capacités requises au titre du Projet.

3.1.2. Le Candidat devra fournir les preuves de son éligibilité que le GCT est en droit de requérir.

#### 3.2. Déroulement de la procédure

3.2.1. L'objet de la présente procédure de pré-qualification est de sélectionner les Candidats admissibles à la suite du processus d'Appel d'Offres conformément aux critères de pré-qualification définis aux points 5 et 6.

3.2.2. Les Candidats qui auront présenté un Dossier de Candidature dûment complété (documents de l'Annexe A), seront évalués au regard des critères détaillés dans la section 5 et classés selon le barème de notation et de classement détaillé dans la section 6 ci-dessous.

3.2.3. Sur la base du classement précité, le GCT se propose de retenir **au minimum 3 et au maximum 5** Candidats pour participer à l'appel d'offres restreint, à l'issue duquel un Promoteur sera choisi pour réaliser le Projet après remise et analyse des offres finales. Les Candidats retenus seront invités à soumissionner et pourront à cette occasion retirer et/ou télécharger un Dossier d'Appel d'Offres restreint précisant notamment les conditions d'évaluation et de sélection du futur Promoteur ainsi que les projets de cahier des charges et de contrat de Concession.

3.2.4. Les Candidats pré-qualifiés seront invités à soumettre leurs offres techniques et financières conformément aux termes et conditions précisés dans le Dossier d'Appel d'Offres.

#### 3.3. Calendrier prévisionnel

3.3.1. Le calendrier prévisionnel de déroulement de l'Appel d'Offres est le suivant :

Activité	Date
Retrait du Dossier de pré-qualification par les candidats	15/07/2019
Remise des Dossiers de Candidature pour la pré-qualification par les Candidats intéressés	02/09/2019
Notification des Candidats pré-qualifiés par l'Autorité Concédante pour la suite du processus	13/09/2019
Retrait du DAO par les Candidats	23/09/2019
Visite du site alloué au Projet par les Candidats et Rencontre avec les responsables du GCT	30/09/2019
Date limite de réception des demandes de clarification des Candidats	04/10/2019
Date limite de réponse par l'Autorité Concédante aux demandes de clarification des Candidats	11/10/2019

Date limite de soumission des offres techniques et financières par les Candidats	25/10/2019
Dépouillement et vérification des offres	25/10/2019 (maxi 30j)
Conclusion et signature du contrat de Concession et du cahier des charges	29/11/2019 au plus tard

3.3.2. Le GCT se réserve le droit de décaler, pour des raisons objectives, les dates susmentionnées lorsqu'il y a nécessité de prolonger la durée de l'une desdites phases.

## 4. DIRECTIVES AUX CANDIDATS

### 4.1 Règles générales

**4.1.1** Toutes les informations fournies par les Candidats au titre de leur Dossier de Candidature devront être en langue française. Les formulaires et annexes inclus dans le présent Dossier de Pré-qualification doivent être dûment remplis. Des pages supplémentaires peuvent être ajoutées en cas de besoin.

**4.1.2** Chaque page doit être signée par la ou les personne(s) autorisée(s) à signer au nom du Candidat et de tout individu ou entreprise associée. De telles autorisations seront données par une ou plusieurs procurations légalement établies accompagnant le Dossier de Candidature.

**4.1.3** Le GCT ne correspondra pas avec les Candidats, sauf en cas de besoin, pour éclaircir certains points. La série de questions/réponses devra être faite sous l'égide de l'IGPPP en concertation avec son Conseil et le GCT.

**4.1.4** Tous les documents soumis par les Candidats seront traités confidentiellement et ne seront pas restitués.

**4.1.5** Les frais éventuels de préparation, de remise et de suivi du Dossier de Candidature sont à la charge du Candidat.

### 4.2 Dossier de Pré-qualification

**4.2.1** Les Candidats sont tenus d'utiliser la "Déclaration d'Aptitude du Candidat" constituant l'Annexe A pour signifier leur intention de participer à la procédure de pré-qualification et de soumettre une candidature.

4.2.1.1 déclaration d'aptitude du Candidat ;

4.2.1.2 déclaration sur l'honneur du Candidat/Chef de File ;

4.2.1.3 présentation du Candidat/Groupement ;

4.2.1.4 renseignements à fournir par les sociétés ; 4.2.1.5  
compétences et aptitudes techniques du Candidat ;

4.2.1.6 capacité financière du Candidat.

**4.2.2** En outre, les Candidats devront fournir les documents suivants :

Numéro	Document	Mode d'Etablissement	Observations
1.	Une fiche de présentation détaillée du Candidat (et en cas de Groupement, une présentation détaillée de ses membres et un résumé des termes et conditions principaux de l'accord de Groupement.		Date, signature et cachet du Candidat
2.	Extrait de l'immatriculation au registre national des entreprises ou tout autre document équivalent prévu par la législation du pays d'origine des candidats non-résidents en Tunisie	Validité ne dépassant pas trois (3) mois au moment du dépôt du Dossier de Candidature	Original ou copie conforme à l'original
3.	Un certificat de non faillite, de redressement judiciaire ou tout autre document équivalent prévu par la législation du pays d'origine des candidats non-résidents en Tunisie	Validité ne dépassant pas trois (3) mois au moment du dépôt du Dossier de Candidature	Date, signature et cachet
4.	Un état des privilèges et nantissements <sup>5</sup> ou tout autre document équivalent prévu par la législation du pays d'origine des candidats non-résidents en Tunisie	Validité ne dépassant pas trois (3) mois au moment du dépôt du Dossier de Candidature	Date, signature et cachet
5.	Attestation de situation fiscale (exigée pour les Candidats domiciliés en Tunisie).	Validité ne dépassant pas trois (3) mois au moment du dépôt du Dossier de Candidature	Original ou copie certifiée conforme
6.	Attestation d'affiliation à un régime de sécurité sociale pour les tunisiens ou résidents en Tunisie		Copie certifiée conforme
7.	L'accord de groupement signé par les membres (Les parts de chaque candidat dans le capital de la société de projet à créer) du groupement et les statuts des sociétés membres	Définissant la forme du groupement, les différents membres et le Chef de File	Date, signature et cachet de chaque membre du groupement
8.	Les Bilans Financiers des (3) trois derniers exercices à savoir 20162017-2018.	Copies	Chaque copie doit contenir le cachet du commissaire aux comptes
9.	Une lettre d'engagement par laquelle le Candidat s'oblige, au cas où il soumettrait une offre, à respecter les principes généraux régissant le projet objet de la Concession ainsi que les dispositions du règlement de pré-qualification		Date, signature et cachet du Candidat

### 4.3 Préparation et modalités matérielles de dépôt des dossiers de candidature

**4.3.1** Chaque Candidat devra préparer et soumettre à l’Autorité Concédante un (1) exemplaire original ainsi trois (3) copies de son Dossier de Candidature en indiquant clairement sur chacun des dossiers, selon le cas, « Original », « Copie n° 1 », « Copie n° 2 », etc. En cas de divergence entre l’original et toute copie, l’original prévaudra.

**4.3.2** Tous ces documents doivent être paraphés à chaque page, et signés sur la “Déclaration sur l’honneur du Chef de File” en Annexe A du présent document.

**4.3.3** Les Dossiers de Candidature devront parvenir à l’adresse ci-après au plus tard le 02/09/2019 à 12 :00 heures, heure de Tunis.

**4.3.4** Une copie digitale (Sur CD-ROM) du dossier susmentionné devra être déposée sous pli cacheté par chaque Candidat.

#### **Groupe Chimique Tunisien**

Adresse : 07 RUE d’ARABIE SAOUDIE,1002 Tunis ,TUNISIE

Téléphone : (00216) 71 784488, ( 00216) 71 797296

**4.3.5** Les Dossiers de Candidature peuvent être, soit remis directement contre décharge, soit transmis par voie postale, et ce obligatoirement sous pli cacheté anonyme portant la mention: “ **CONCESSION POUR LA CONCEPTION, LE FINANCEMENT, LA REALISATION, L’EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE D’UNE STATION DE DESSALEMENT D’EAU DE MER A GABES AU PROFIT DU GCT, DOSSIER DE CANDIDATURE, NE PAS OUVRIR**”.

**4.3.6** Tout Dossier de Candidature reçu après la date limite de Soumission indiquée au point 4.3.3 ci-dessus ne sera pas pris en considération et le candidat en sera informé.

## 5. CRITERES DE SELECTION

**5.1** Le Candidat devra prouver son expérience dans le développement, le financement, la conception, la construction, l’exploitation et la maintenance d’une SDEM de taille similaire à celle du Projet sous forme de concession. En cas de Groupement, le Chef de File devra avoir l’expérience nécessaire dans la réalisation de ce genre de projets (PPP/concession).

**5.2** Pour faciliter l’évaluation des Dossiers de Candidature, le GCT a toute latitude pour demander aux Candidats des clarifications (y compris des pièces manquantes) relatives à son Dossier de Candidature et ladite clarification doit être soumise dans un délai raisonnable spécifié dans la demande du GCT. Toute demande d’éclaircissement et tout éclaircissement doivent être formulés par écrit.

**5.3** L’évaluation des Dossiers de Candidature sera faite sur la base des critères suivants :

### **5.3.1 Expérience dans la réalisation de projets**

**5.3.1.1** Le (s) Candidat devra fournir des preuves de son expérience dans la réalisation de projets de stations de dessalement (conception, construction, financement, exploitation, entretien / maintenance et enfin la mise en service réussie du projet). Il devra justifier, d’au moins, deux (2) projets de capacité similaire ou supérieure à celle du Projet durant les dix (10) dernières années. Le candidat devra fournir les pièces justificatives de la conception,

la construction, l'exploitation, le financement et la maintenance des projets sous un contrat de concession et/ou PPP.

5.3.1.2 L'expérience démontrée en la réalisation de projet signifie la maîtrise par le Candidat des connaissances en matière techniques, commerciales, financières, etc. lui permettant de parvenir au bouclage financier.

### 5.3.2 Capacité financière du candidat

Le Candidat fournira ses états financiers audités pour les trois (3) dernières années afin de permettre une évaluation de ses capacités financières. Si le Candidat est un groupement constitué pour réunir les capitaux propres, chacun des membres du Groupement devra fournir son nom, ses références, et ses **Etats Financiers pour les trois (3) dernières années.**

### 5.3.3 Participation des entreprises tunisiennes dans ce projet:

Participation des entreprises tunisiennes dans le groupement (participation au capital de la Société de Projet à créer) ou dans la réalisation du projet en tant que sous-traitant.

## 6. BAREME DE NOTATION ET CLASSEMENT

6.1 Chaque Dossier de Candidature sera noté selon le barème suivant :

Critères	Désignation	Note	Note min	Note max	Pondération
Expérience dans la conception, construction, financement, exploitation et entretien/ maintenance) de stations de production d'eau dessalée, d'une capacité supérieure ou égale à 25 000 m <sup>3</sup> /j, sous contrat PPP.	Projet réalisé et mis en service (de capacité et complexité similaires) durant les <b>10 dernières années précédant la date limite de remise des offres.</b> Un projet ne sera pris en compte comme référence que si le candidat détenait au moins 20% du capital de la SPV ayant réalisé le projet	15 pts par projet	30	60	60%
Situation Nette Des Fonds Propres (« SNETTE »).  La SNETTE devra être calculée selon la formule suivante :  Capital social et autres comptes + réserves + report à nouveau + résultat de l'année	<b>la moyenne</b> des 3 dernières années 2016, 2017 et 2018 <b>de la SNETTE devra être supérieure ou égale à 20 millions d'Euros.</b>  En cas de groupement, elle sera calculée comme la somme des moyennes des membres du groupement.	5 pts pour chaque 10 millions au-delà de 20 millions	20	30	30%

Participation des entreprises tunisiennes dans ce projet	Le soumissionnaire est soit en Groupement avec une Entreprise Tunisienne <u>et/ ou</u> il s'engage à sous-traiter à une entreprise tunisienne .	10 pts	-	-	10%
--	---	--------	---	---	-----

Tout Candidat n'ayant pas obtenu la Note Minimale d'Admissibilité pour l'un des critères listés au barème de notation figurant au paragraphe ci-dessus, sera exclu de la procédure.

**6.2** La note des Dossiers de Candidature sera déterminée comme suit :

$$\text{Note du Candidat N} = (\text{Note Critère N}^{\circ}1 * 60\%) + (\text{Note Critère N}^{\circ}2 * 30\%) + (\text{Note Critère N}^{\circ}3 * 10\%)$$

Le GCT a l'intention de retenir trois à cinq Candidats à l'issue de cette phase de l'appel d'offres.

**6.3** Les Dossiers de Candidature des Candidats seront classés par ordre décroissant selon les notes obtenues. Les Candidats ayant obtenu les notes les plus élevées seront sélectionnés en tant que Candidats pré-qualifiés dans la limite de la démarche citée ci-haut. (minimum 3 candidats et maximum 5)

**6.4** Dans la mesure où deux Candidats obtiennent un score total identique à l'issue de l'évaluation de leur Dossier de Candidature, et que le nombre de places restantes à l'étape d'Appel d'Offres restreint n'est pas suffisant, ils seront départagés selon le nombre de projets le plus élevé (critère N° 1 sans tenir compte du plafond) ; cela signifie que, sera retenu, celui qui aura réalisé le plus grand nombre de projets.

**6.5** Les Candidats peuvent être disqualifiés du processus de pré-qualification notamment pour les raisons suivantes :

**6.5.1** Soumission d'un Dossier de Candidature après la date limite de Soumission tel indiqué au point 4.3.3 du présent Dossier de Pré-qualification ;

**6.5.2** Ne pas avoir répondu aux "demandes de clarifications" de l'Autorité Concédante dans les temps impartis ;

**6.5.3** Ne pas avoir présenté un Dossier de Candidature complet et dûment rempli conformément aux exigences des points 4.2 et 5 du présent Dossier de Préqualification ;

**6.5.4** Soumission d'un Dossier de Candidature présentant des incohérences matérielles ;

**6.5.5** Déformation volontaire des faits dans le dossier de Candidature et/ou dans la documentation annexe.

## **7. DEMANDES D'ÉCLAIRCISSEMENTS RELATIVES AU DOSSIER DE PRÉ-QUALIFICATION**

Le Candidat qui souhaite obtenir des éclaircissements relatifs au Dossier de Pré-qualification peut en faire la demande au GCT par écrit ou par télécopie au plus tard vingt (20) jours avant la date limite fixée pour la réception des Dossiers de Candidature, à l'adresse suivante :

Le Groupe Chimique Tunisien

Adresse :

Direction :

Contact :

Fonction :

Tel :

Le GCT répondra s'il juge la demande fondée, par lettre ou télécopie à toute demande d'éclaircissements qu'il aura reçue 20 jours avant la date limite de réception des Dossiers de Candidature. Un exemplaire de la réponse du GCT sera envoyé par écrit à tous les Candidats qui auront retiré le Dossier de Pré-qualification, sans aucune indication sur l'identité du demandeur.



## **ANNEXE A**

### **DECLARATION D'APTITUDE DU CANDIDAT**

**Dossier de Pré-qualification pour la sélection d'un Promoteur pour la réalisation d'une station de dessalement d'eau de mer de Gabès, Tunisie.**

Soumise par le Chef de File :

Nom de la personne servant de contact :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Email :

## DECLARATION SUR L'HONNEUR DU CANDIDAT/CHEF DE FILE

Le soussigné [représentant du Candidat ou du chef de file en cas de Groupement] majeur, et résidant à [adresse] après avoir été dûment assermenté, déclare :

1. Etre [qualité officielle] de la société [nom de l'entreprise] (la « Société ») dûment régie par les lois de [nom du pays] ;
2. Que personnellement, et en tant que \_\_\_\_\_ pour et au nom de \_\_\_\_\_ , certifie par la présente :
  - (a) qu'en déposant son offre pour se pré-qualifier dans le cadre de l'appel d'offres pour la concession relative à la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation de la station de dessalement d'eau de mer de Gabès (le « Projet »), le Candidat/Groupement respectera les principes généraux régissant le Projet ainsi que les dispositions de son règlement de pré-qualification ;
  - (b) que le Candidat/ou le Groupement ou tout membre du Groupement, individuellement ou collectivement, n'a pas fait et ne fait pas par soi-même ou par personne interposée des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du contrat de Concession et des étapes de son exécution et de ne pas se trouver dans une situation de conflit d'intérêts ;
  - (c) que le Candidat/ ou le Groupement ou tout membre du Groupement, individuellement ou collectivement, ne se trouve pas en situation de conflits d'intérêts ;
  - (d) que cette déclaration est faite dans le but express d'être pré-qualifié par le Groupe Chimique Tunisien ;
  - (e) que le Candidat/Groupement fournira à l'Autorité Concédante ou à son représentant autorisé tout renseignement nécessaire à la vérification de cette Déclaration ou pour confirmer sa compétence et sa réputation ;
  - (f) que, au cas où son Dossier de Candidature est retenu, le Candidat/Groupement s'engage à soumettre une offre conformément au Dossier d'Appel d'offres ;
  - (g) que, dans le cas où son Dossier de Candidature est retenu, le Candidat/Groupement s'engage à ne pas divulguer les données relatives au Projet ;
  - (h) que toute déclaration faite dans la présente Déclaration d'Aptitude du Candidat pour le Projet et dans les annexes requises est véridique est exacte ;
  - (i) que le soussigné est dûment autorisé par le Candidat/Groupement à faire ces déclarations et à signer la présente déclaration ;
  - (j) que, le cas échéant, les membres du Groupement, indiqués ci-après ont dûment autorisé le Chef de File aux fins de cette Déclaration d'Aptitude.

(Joindre le document certifié conforme)

(Secrétaire/Partenaire /Candidat)

Membres du Groupement :

## PRESENTATION DU CANDIDAT/GROUPEMENT

(En cas de Groupement, ce formulaire doit être rempli par chacun des membres du Groupement)

1. Date d'établissement :
2. Nom de l'entreprise et pays d'enregistrement :
3. Nom de l'organisation représentée dans le Groupement :
4. Année de constitution :
5. Type d'organisation (Société, etc...) :
6. Adresse en Tunisie s'il y a lieu:
  - 6.1 Adresse :
  - 6.2 Téléphone :
7. Adresse de l'organisation dans le pays d'origine :
  - 7.1 Adresse :
  - 7.2 Téléphone :
8. Rôle de l'organisation dans le Groupement pour ce Projet :
9. Joindre les statuts et organigramme de l'entreprise.
10. Expérience de l'entreprise (ingénierie, conception, construction, exploitation et maintenance) en précisant les projets concernés, les dates de réalisation et toute autre indication utile.
11. Part dans la structure du capital de la société à créer pour la réalisation du projet :

### RENSEIGNEMENTS A FOURNIR PAR LES SOCIETES\*

Nom et prénom des dirigeants et des administrateurs de la société	Nature du poste occupé au sein de la société
1	
2	
3	
4	
5	

Ci-joint un exemplaire certifié conforme de la Résolution autorisant le représentant de la société à établir cette Déclaration et tout accord subséquent.

\* En cas de Groupement, ce formulaire est à fournir par chaque membre du Groupement

## COMPETENCES ET APTITUDES TECHNIQUES

Eléments à produire par les candidats :

La présentation d'une liste des projets réalisés sous contrat de Concession ou PPP et mis en service durant les (10) dernières années, indiquant notamment la taille du projet, les dates de réalisation et de mise en service et le Maître de l'Ouvrage public ou privé, les prestations exécutées en propre et celles sous-traitées.

### CADRE TYPE DE LA LISTE DES REFERENCES A PRESENTER

projets réalisés au cours des dix (10) dernières années précédant la date limite de remise des offres	Taille du projet (capacité)	Part du candidat dans le capital de la société de projet	Année de réalisation	Année d'entrée en activité	Localisation et donneur d'ordre

## CAPACITE FINANCIERE DU CANDIDAT

**(un formulaire à remplir par chaque Candidat ou s'il s'agit d'un Groupement par chaque membre du Groupement)**

**Nom du Candidat :**

**Membre du Groupement : (s'il y a lieu)**

### **1. STRUCTURE DU CAPITAL**

Nom du candidat et de la société mère	Montant des capitaux propres consolidés	Liste des actionnaires et % de chacun (en droit de vote et détention du capital)	Société Mère Ultime (et %)	Domaine(s) d'activité	Part relative (en %) du chiffre d'affaires de toute activité de prestation de dessalement d'eau de mer sur le chiffre d'affaires cumulé du Candidat

**NOTA :** Montant des capitaux propres consolidés : mentionner le capital versé et celui qui n'est pas versé et détailler selon que ce soit des primes d'émission, fusion et apport, écart de réévaluation réserve résultat et report à nouveau.

### **2. Informations financières**

Les Candidats résumeront leurs actifs et passifs et autres informations financières conformément au tableau ci-après. Les montants devront être exprimés en Euro (s'il y a lieu, convertis selon le taux de change officiel de la Banque Centrale de Tunisie à la date de publication de l'Avis de Préqualification) pour les trois (3) dernières années civiles.

Equivalent Euro	Chiffres effectifs pour les 3 dernières années		
	Année 2016	Année 2017	Année 2018
<b>Total des capitaux propres</b>			
<b>Réserves</b>			
<b>Report à nouveau</b>			
<b>Résultats net de l'exercice</b>			
<b>Situation nette des Fonds Propres</b>			

## **ANNEXE B**

### **ACCUSE DE RECEPTION DU DOSSIER DE PRE-QUALIFICATION**

#### **DOSSIER DE PRE-QUALIFICATION POUR LA SELECTION D'UN PROMOTEUR POUR LA REALISATION D'UNE STATION DE DESSALEMENT D'EAU DE MER A GABES, TUNISIE**

Le soussigné a reçu le Dossier de Pré-qualification ci-dessus décrit, à la date .

Nous avons revu l'ensemble du Dossier de Pré-qualification et nous avons l'intention de soumettre un Dossier de Candidature.

Par ailleurs, nous comprenons que notre Dossier de Candidature doit parvenir au Groupe Chimique Tunisien au plus tard le 02/09/2019 à 12 H00 à l'adresse indiquée en section I.

A ce jour, nous prévoyons que notre soumission de pré-qualification est basée sur ce qui suit :

Candidat à la réalisation du Projet :

Chef de File (En cas de Groupement) :

Représenté par :

Titre :

Date :

Entreprises ou partenaire(s) :

représenté par :

Titre :

Fait à :

Par :

(Nom imprimé et signature)

Au nom de :

(Nom du chef de file)